

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2017

L'an deux mil seize, le quatre avril, à vingt heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Marc DUFLOS, Maire.

Présents : DUFLOS Marc – ROUSSEL Alain – PINABEL Richard – LECLERC Isabelle – ALLAIS Sandrine - LECROQ Thierry - SEMINEL Stephan - FERRAND Sandrine - DESRUES Laurence DELATRE Stéphane -- OLIVIERI François - RICHARD Nicolle - LORIN François

Absent excusé : DIEUDONNE Christelle (1 pouvoir donné à Mme ALLAIS) - PEREZ CASTANO François (1 pouvoir donné à Mme RICHARD)

### Approbation du dernier compte-rendu :

M. LORIN demande que soit ajouté à la délibération 2017-1 au 3<sup>e</sup> alinéa « d'autres remarques ont été évoquées » la mention suivante : « mais cela devient contradictoire » compte tenu du risque majeur de destruction durable... :  
Le compte rendu du 7 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **2017- 15 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion arrêté pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat 2015	Part affectée à la section Inv 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
INVEST.	- 19 907.94 €		22 742.05 €	2 834.11 €
FONCT.	162 128.46 €	98 847.94	60 447.47 €	123 727.99 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte le compte administratif à l'unanimité.

### **2017-16 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 POUR LA COMMUNE**

Après avoir entendu le compte administratif 2016, le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente les résultats suivants après la prise en compte des restes à réaliser :

	Résultat 2015	Part affectée à la section Inv 2016	Résultat de l'exercice 2016	Reste à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Excédent de financement
INVEST.	-19 907.94		22 742.05	108 188.00 36 888.00	-71 300.00	-68 465.89
FONCT.	162 128.46	98 847.94	60 447.47			123 727.99

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	123 727.99 €
<b>Affectation obligatoire :</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	68 465.89 €
<b>solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	55 262.10 €
Total affecté au c/1068 :	68 465.89 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

## 2017-17 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le compte de gestion arrêté pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Résultat 2015	Part affectée à l'Inv	Résultat Ex 2016	RAR 2016	Solde RAR	Excédent Financem.
Inv.	-864.78		1368			503.22
Fonct.	2148.07		29.41			2177.48

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2016 du Lotissement et décide de reporter l'excédent de fonctionnement et d'investissement au compte 002 et 001 du budget primitif 2017.

## 2017-18 – BUDGET PRIMITIF 2017 - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2017, établi avec la collaboration de la commission du Budget et de Monsieur le Trésorier. Chaque chapitre est repris en détail. Des réponses sont données à toutes les demandes d'éclaircissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement: 2 200 €
- dépenses d'investissement : 2 200 €
- Total : 4 400 €
  
- recettes de fonctionnement : 4 377 €
- recettes d'investissement : 2 503 €
- Total : 6 880 €

## 2017-19 – SUBVENTION 2017

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

- A.A.C.C.A : 3 622.50 €
- ADMR : 700.00 €
- JUDO : 1 147.50 €
- Association sportive des Authieux : 955.00 €
- CAUE : 142.49 €
- Comité de liaison des élus : 126.00 €
- Comité des Fêtes : 3 400.00 €
- E.I.E : 315.00 €
- AACCA (Noël) : 1 200.00 €
- Coopérative scolaire maternelle : 574.00 €
- Coopérative scolaire primaire : 846.00 €
- FNACA : 120.00 €
- MAPSO : 3 100.00 €
- Paroisse La Neuville Chant d'Oisel : 300.00 €
- Prévention routière : 50.00 €
- Chemins et Sentiers : 402.50 €
- Temps libre : 1 592.50 €
- TCA : 2 325.00 €

La subvention pour l'ADMR est reconduite à 7 voix Pour – 1 voix contre et 7 abstentions. La Subvention Paroisse de la Neuville Chant d'Oisel est reconduite à 5 voix pour et 10 abstentions. Pour les autres subventions, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les montants proposés à l'exception de Monsieur PINABEL, Président du Comité des Fêtes et Monsieur SEMINEL, Trésorier du TCA qui n'ont pas émis d'avis concernant leur association respective. Ces subventions sont inscrites au budget primitif 2017, compte 6574.

## **2017-20 – PARTICIPATIONS 2017 AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des participations aux syndicats intercommunaux pour l'année 2017

- Collège de Pont de l'Arche : 2 802.48 €
- Lycée de Franqueville Saint Pierre : 5 993.00 €
- Crèche : 52 178.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre la fiscalisation directe pour :

- la part investissement de la participation du Lycée soit 1 997.67 €
- de la somme de 45 000 € pour la crèche.

D'inscrire au budget :

- la part de fonctionnement du lycée soit 3 995.33 €
- la participation du collège de Pont de l'Arche soit 2 802.48 € et de la crèche pour 7 178 €.

## **2017-21 - TAUX D'IMPOSITION 2017**

La commission du budget propose d'augmenter de 1.5 % la taxe d'habitation et de ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

- Taxe d'habitation : 11.26% au lieu de 11.09%
- Foncier bâti : 24.50%
- Foncier non bâti : 42.00%

L'augmentation de 1.5% du taux de la taxe d'habitation apporte une recette complémentaire de 2 198 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à 12 voix pour et 3 voix contre, les taux ci-dessus.

## **2017-22 – BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2017, établi avec la collaboration de la commission du Budget et de Monsieur le Trésorier.

Chaque chapitre est repris en détail. Des réponses sont données à toutes les demandes d'éclaircissement.

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 3 abstentions, le budget équilibré en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement: 875 784 €
- dépenses d'investissement : 277 351 €
- Total : 1 153 135 €
  
- recettes de fonctionnement : 875 784 €
- recettes d'investissement : 277 351 €
- Total : 1 153 135 €

## **2017-23 – ADHESION A L'ACCOMPAGNEMENT FORMULE « TURQUOISE » PROPOSE PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE POUR LA MISE EN PLACE DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'accompagnement à la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics de notre commune. Les objectifs de ce dispositif, proposés par la Métropole Rouen Normandie et la FREDON, sont :

- la préservation de la ressource en eau exploitée par la Métropole et de la santé publique en s'orientant vers un entretien des espaces sans produits phytosanitaires,
- la protection et le développement de la biodiversité en milieu urbain.

Les missions des deux intervenants seront réparties de la façon suivante. La Métropole aura pour mission de :

- organiser le planning d'intervention auprès des communes,
- présenter la démarche à la commune,

- récupérer le recensement des espaces publics et diagnostiquer leur gestion actuelle,
- visiter les sites et définir, avec les services communaux, les contraintes techniques à prendre en compte dans les plans de gestion,
- cartographier les plans de gestion des espaces publics,
- rédiger un rapport de préconisations de gestion contenant les moyens d'adaptation,
- restituer le travail accompli à la commune,
- suivre (suivis techniques et écologiques) pendant 4 ans l'évolution des espaces publics de la commune.

La FREDON, quant à elle, s'attachera à :

- réaliser un audit phytosanitaire de l'entretien des espaces publics de la commune (niveau 1 de la Charte FREDON : Traiter mieux : audit, rapport d'audit et suivi)
- former les élus et techniciens de la commune à l'utilisation des phytosanitaires et des méthodes alternatives de désherbage,
- réaliser le plan de désherbage des espaces publics de la commune (Niveau II. de la Charte : traiter moins : cartographie, rapport et préconisations d'adaptation et suivi).

Pour l'ensemble des communes de la Métropole, après déduction faites des parts prises en charge par la Métropole et par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il reste 945 € à la charge de la commune.

Chacune des communes accompagnées disposera d'un forfait de 6 jours d'accompagnement de la Métropole et de 9 jours d'accompagnement de la FREDON. Pour les petites communes (moins de 4500 habitants), la totalité des espaces publics de la commune fera ainsi l'objet d'un plan de gestion.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à ce programme, qui sera à la charge de la commune à hauteur de 945€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à 12 voix pour et 3 contre, un avis favorable à l'adhésion pour la mise en œuvre de la gestion différenciée de ses espaces publics et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier. Il autorise également Monsieur le Maire à effectuer toute demande de subvention aux organismes susceptibles de financer l'achat de matériel préconisé lors de l'accompagnement.

#### **2017-24 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR LE SPECTACLE « CHUTE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec la Métropole Rouen Normandie pour le spectacle « CHUTE » prévu dans le cadre du festival SPRING.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **2017-25 - OPPOSITION AUX NOUVELLES MODALITES DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),
- demande au gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

### **2017-26 – EPF NORMANDIE : AVENANT A LA CONVENTION DU 9 OCTOBRE 2009 CONCERNANT LE REPORT D'ECHEANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la convention signée avec l'EPF Normandie pour l'acquisition des parcelles du lotissement « le Couvent » la commune devait racheter les parcelles cadastrées section AE n°215 pour le 24 février 2017 et la parcelle B n°853 pour le 22 juin 2017.

Par courrier du 7 septembre 2016, la commune a sollicité un report d'échéance d'un an.

Le Conseil d'administration de l'EPF Normandie réuni le 13 décembre 2016 a accepté la demande de report portant l'échéance de rachat au 24 février 2018 pour la parcelle cadastrée section AE N°215 et au 22 juin 2018 pour la parcelle cadastrée section B N°853.

Suite à cette décision, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet d'avenant à la convention du 9 octobre 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **2017-27 - DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé l'achat d'une aire de jeux pour l'école maternelle.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose d'adresser une demande d'aide financière à Madame GUEGOT, Députée de notre circonscription, dans le cadre de l'enveloppe parlementaire.

- Montant de l'opération : 7 289.77 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet investissement inscrit au budget primitif 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention

### **2017-28 – DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE H. LANGLOIS DE PONT DE L'ARCHE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'une demande de subvention du collège hyacinthe Langlois de Pont de l'Arche pour un voyage pédagogique à YORK du 6 au 11 mars 2017. 3 enfants y ont participé : Sacha VENIER, Ugo LEGRAND et Antoine LEPLAT. Le Coût du voyage à la charge des familles est de 249 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 32 € aux familles concernées.

### **2017-29 – STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE PONT DE L'ARCHE**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Pont de l'Arche suite au retrait de la commune du Manoir sur Seine. Le Syndicat est composé de 5 communes du département de l'Eure (Alizay – Les Damps – Igoville – Pont de l'Arche et Criquebeuf sur Seine) et notre commune.

Le siège du syndicat est maintenant fixé à la Mairie de Pont de l'Arche

Le syndicat a pour compétence de gérer le fonctionnement et l'entretien du Gymnase du Collège de Pont de l'Arche. Il prendra en charge toutes modifications, extension, reconstruction du Gymnase du Collège de Pont de l'Arche.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré valide à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Pont de l'Arche.

### **2017-30 – Modification des contrats de location des salles**

Suite à un problème de chèque rejeté, Monsieur le Maire propose de modifier l'ensemble des contrats de location en demandant le paiement du solde de la location, un mois avant la date de la réservation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification et propose qu'elle soit mise en application pour les futurs contrats.

### **2017-31 – DESIGNATION D'UN NOM POUR LA SALLE DES JEUNES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom à la salle initialement prévue pour les jeunes.

Madame ALLAIS propose le nom de « Nymphéa ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition.

### **2017-32 –DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, il a été proposé la pose de visiophone avec digicode.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.

### **2017-33 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la destruction de la structure gonflable d'un court de tennis lors de la tempête du 12 janvier 2017, il a été décidé de procéder à son remplacement.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil Municipal décide de solliciter le fond d'aide à l'aménagement versé par la Métropole et autorise Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

### **Information sur les dossiers en cours**

Fermeture de classe à l'école élémentaire : Monsieur DUFLOS informe le Conseil Municipal que la Directrice de l'académie a décidé la fermeture d'une classe à l'école élémentaire. Monsieur le Maire a demandé par courrier que cette décision soit annulée et que les enfants du voyage qui fréquentent notre école soient pris en compte dans les effectifs. Il a également informé par courrier Mme MORIN DESSAILLY, sénatrice, Mme GUEGOT, Députée et nos Conseillers départementaux qui ont tous transmis un courrier à l'Inspection Académique.

Fermeture du GR : Monsieur le Maire informe que la fédération de randonnée pédestre a détourné le GR afin d'éviter le passage dangereux qui relie la rue du Clos du Mouchel au Hameau de Port Saint Ouen. Malgré le changement de marquage et la pose de signalisation, des piétons, cavaliers, vététistes ou conducteur de quad, continuaient d'utiliser ce chemin.

Pour sécuriser et éviter tout accident, il a été installé un portillon pour fermer définitivement cette sente. Une clé est mise à disposition des propriétaires du bois.

Travaux restauration ancienne salle de musculation : Monsieur DUFLOS informe le Conseil Municipal que Mrs ROUSSEL, PINABEL et OLIVIERI travaillent sur le projet d'aménagement de l'ancienne salle de musculation afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention en 2018.

PLUI : Monsieur DUFLOS informe le Conseil Municipal que les communes de la Métropole travaillent actuellement sur le PADD et sur les zonages (AU – N et A)

PEDT : Madame ALLAIS informe le Conseil Municipal qu'au cours du conseil d'école extraordinaire, il a été décidé d'établir le PEDT avec école le mercredi matin.

Marché de la gastronomie et de la plantation : Madame LECLERC informe le Conseil Municipal que le marché de la Gastronomie et de la Plantation ne sera pas reconduit les prochaines années en raison du manque de fréquentation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 13 juin 2017

La séance est levée à 23h15.